

Image not found or type unknown



Déductibilité frais maison de retraite par neveu recueilli suite

Par **pham**, le **16/02/2017** à **18:06**

ma tante agée dépendante est devenue mon tuteur à la mort de ma mère (à 7 ans). je

participe aux frais de maison de retraite. ces frais sont-ils déductibles de mas impôts ?

[smile9][smile9]

Par **fabrice58**, le **16/02/2017** à **20:17**

La tutelle de votre tante a pris fin à votre majorité et n'a pas créé de lien de filiation entre vous, dès lors, le code civil ne vous oblige pas à lui servir des aliments.

De ce fait, l'article 156 II 2è du CGI ne vous permet pas de déduire de votre revenu imposable (et non de "vos" impôts) des sommes que la justice ne peut vous contraindre à verser.

cdt